



## **Les droits fondamentaux ont été généralement respectés lors des élections en République de Moldova, qui se sont déroulées dans des conditions concurrentielles, bien que la campagne ait été entachée de violations, selon les observateurs internationaux**

CHISINAU, 25 février 2019 - Les élections législatives du 24 février 2019 en République de Moldova ont été compétitives et les droits fondamentaux ont été généralement respectés, mais la campagne s'est déroulée sur fond de désaffection à l'égard des institutions publiques et a été entachée par des allégations de pression sur les agents publics, des indices sérieux d'achat de voix et l'utilisation abusive des ressources publiques, ont conclu les observateurs internationaux dans une déclaration préliminaire publiée aujourd'hui.

Le fait que les médias soient contrôlés par des acteurs politiques ou leur appartiennent a eu pour effet de limiter la pluralité des points de vue présentés aux électeurs, selon les observateurs. La plupart des aspects du processus électoral ont été administrés de manière professionnelle et transparente et les observateurs ont évalué positivement le déroulement du scrutin, malgré les difficultés et la confusion causées par l'introduction d'un nouveau système électoral et la tenue simultanée d'un référendum, qui ont causé des problèmes dans les procédures de dépouillement.

« La campagne a été active, âprement disputée et polarisée et l'organisation des élections a été bien gérée dans l'ensemble, même si ce n'est un secret pour personne que les citoyens sont globalement déçus par les processus et les institutions politiques dans le pays », a déclaré George Tsereteli, Coordinateur spécial et chef de la mission d'observation à court terme de l'OSCE. « Je demande à mes collègues parlementaires nouvellement élus de tenir leurs promesses, de s'attaquer aux problèmes que nous avons identifiés et de répondre aux attentes de la population ».

Il s'agissait des premières élections organisées dans le cadre du nouveau système électoral mixte, qui a été adopté sans débat et consultation publics inclusifs. Dans le nouveau système, 50 députés sont élus au scrutin proportionnel sur les listes nationales des partis et 51 dans des circonscriptions uninominales.

« Les changements apportés au système électoral et la tenue simultanée du référendum ont clairement semé la confusion, tant chez les électeurs que chez certains membres des bureaux de vote », a déclaré Rebecca Harms, chef de la délégation du PE. « La décision de la Commission électorale centrale autorisant les seuls titulaires d'un passeport en cours de validité à voter à l'étranger a été prise six semaines seulement avant le jour du scrutin, dérogeant à la pratique des élections précédentes, où les titulaires de cartes d'identité nationales pouvaient également voter. On peut s'interroger sur les motifs de cette décision ».

Le cadre juridique est globalement adapté à la tenue d'élections démocratiques et les changements récents ont partiellement répondu à certaines recommandations antérieures du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE et de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe. Ces élections ont toutefois montré qu'il reste d'importantes questions à régler, notamment l'application de dispositions contre l'utilisation abusive des ressources publiques, l'absence de dispositions concernant l'utilisation d'associations à but non lucratif pour financer des campagnes et la concentration de la propriété des médias.

D'importantes modifications apportées récemment aux règlements sur le financement des partis et des campagnes électorales ont donné suite à certaines recommandations antérieures, mais d'autres recommandations clés n'ont toujours pas été mises en œuvre, en particulier celles visant à améliorer la supervision et l'application des règles sur le financement des partis et des campagnes et à renforcer les sanctions. La CEC, qui indique ne pas disposer des ressources humaines suffisantes pour contrôler efficacement le financement des campagnes électorales, n'a mené des enquêtes qu'en réponse à des réclamations.

Claude Kern, chef de la délégation de l'APCE, a déclaré : « Le scrutin a été globalement bien organisé. Comme l'a démontré la campagne, le nouveau système électoral a malheureusement confirmé les principales inquiétudes exprimées par la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, en particulier l'absence de mécanismes efficaces pour prévenir l'influence indue de riches hommes d'affaires, combinée à un système médiocre de contrôle du financement des partis et des candidats et le caractère inadéquat des sanctions ».

Le paysage médiatique est diversifié, la télévision étant la principale source d'information politique, suivie des médias en ligne. Le suivi des médias a montré que certaines chaînes de télévision nationales n'ont pas respecté l'obligation légale d'assurer une couverture équitable, équilibrée et impartiale de la campagne.

La plupart des aspects techniques de l'élection ont été gérés de manière professionnelle à tous les niveaux et les sessions des commissions électorales étaient ouvertes aux observateurs et aux médias. Les femmes étaient bien représentées à tous les niveaux de l'administration électorale. Le manque de clarté quant aux compétences des instances appelées à examiner les réclamations et l'avis de la CEC, qui a estimé ne pas pouvoir annuler les décisions des comités de district relatives à l'inscription des candidats, ont abouti à une négation du droit à un recours effectif dans un certain nombre de cas.

« Le rôle éminent des femmes dans la gestion des élections s'est clairement manifesté hier dans les bureaux de vote à travers tout le pays », a déclaré Kari Henriksen, chef de la délégation de l'AP de l'OSCE. « Considérant que les femmes constituent la majorité de la population, les dirigeants politiques doivent assumer leur responsabilité pour leur faire plus de place et leur assurer une égalité effective de pouvoir et de représentation politiques.

Dans un processus inclusif, la CEC a enregistré les 14 partis et une alliance qui ont soumis des listes nationales. Sur les 632 candidats figurant sur les listes nationales, 264 étaient des femmes, mais seulement 49 figuraient dans les 10 premiers rangs. Il y avait 325 candidats inscrits dans des circonscriptions uninominales, dont 70 femmes et 58 candidats indépendants.

« Les élections ont offert aux électeurs un large choix politique ; la campagne a été concurrentielle et les droits fondamentaux ont été respectés, mais les signalements de pressions sur les fonctionnaires, d'achats de votes et d'utilisations abusives des ressources publiques doivent être traités pour accroître la confiance du public dans les élections », a déclaré Matyas Eörsi, chef de la mission d'observation électorale du BIDDH. « Nous espérons que les autorités donneront suite aux recommandations qui figureront dans notre rapport final sur ces élections afin de régler ces problèmes ».

Pour des raisons de sécurité, la CEC a changé l'emplacement de 31 des 47 bureaux de vote ouverts pour la première fois, spécialement pour les électeurs résidant en Transnistrie. L'un des principaux partis en lice a prétendu qu'il s'agissait d'une tentative du gouvernement de réduire le nombre de votes en Transnistrie. La CEC a ouvert 123 bureaux de vote dans 37 pays pour le vote à l'étranger, soit une augmentation par rapport aux élections précédentes. L'opacité entourant la répartition de ces bureaux de vote a contribué à donner l'impression que cette décision obéissait à des motifs politiques.

Les candidats, les citoyens et les observateurs internationaux ont des droits étendus, notamment le droit d'assister aux sessions de toutes les commissions électorales et de recevoir les procès-verbaux des résultats, contribuant ainsi à la transparence. Des citoyens observateurs ont effectué une observation à long terme, déployé des observateurs à court terme le jour du scrutin et procédé à un dépouillement parallèle du scrutin.

Pour de plus amples informations :

Thomas Rymer, BIDDH, +373 68 012 098 ou +48 609 522 266, [thomas.rymer@odihr.pl](mailto:thomas.rymer@odihr.pl)  
Nat Parry, AP OSCE, +373 69 042 291 ou +45 60 10 81 77, [nat@oscepa.dk](mailto:nat@oscepa.dk)  
Chemavon Chahbazian, APCE, +373 69 189 927, [chemavon.chahbazian@coe.int](mailto:chemavon.chahbazian@coe.int),  
Tim Boden, PE, +373 60 370 226 ou +324 98 983 324, [timothy.boden@ep.europa.eu](mailto:timothy.boden@ep.europa.eu)